

Plan signalisation : Raccordements Bois 3, 03.10.2024

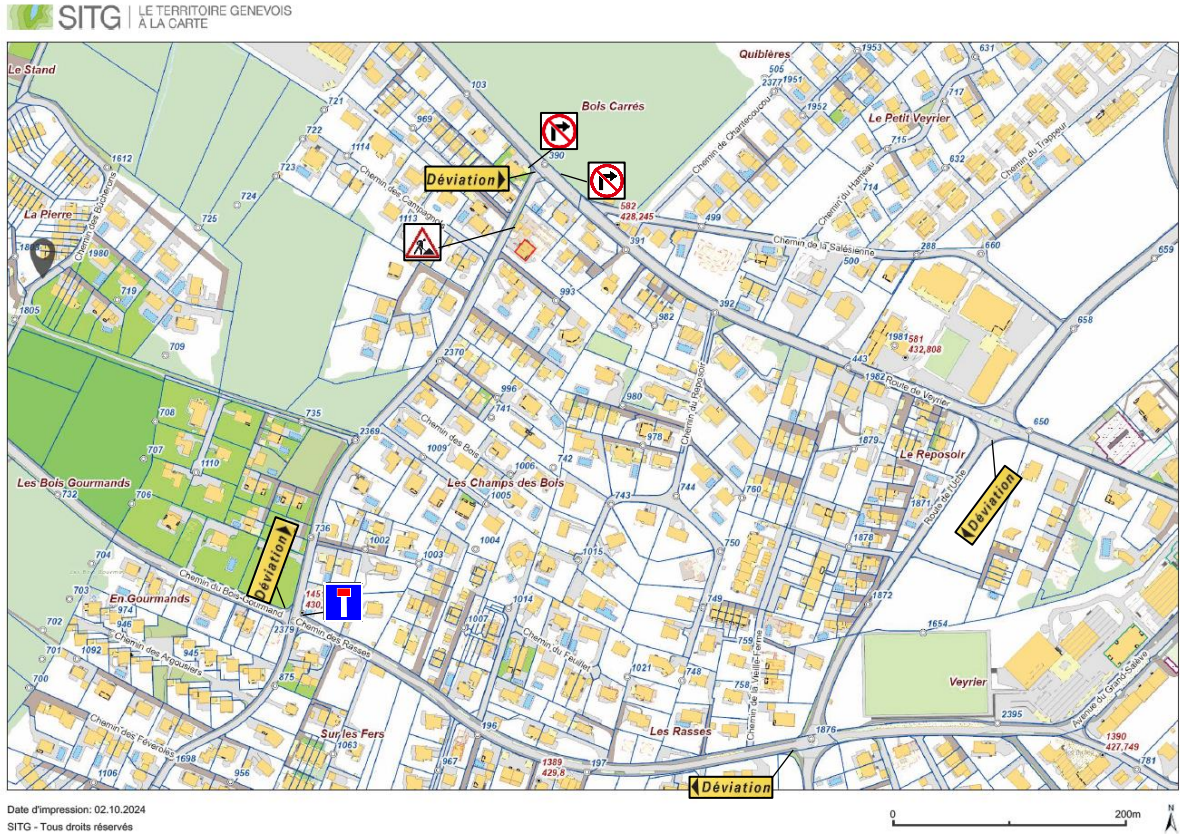


Figure 1 : Plan de signalisation

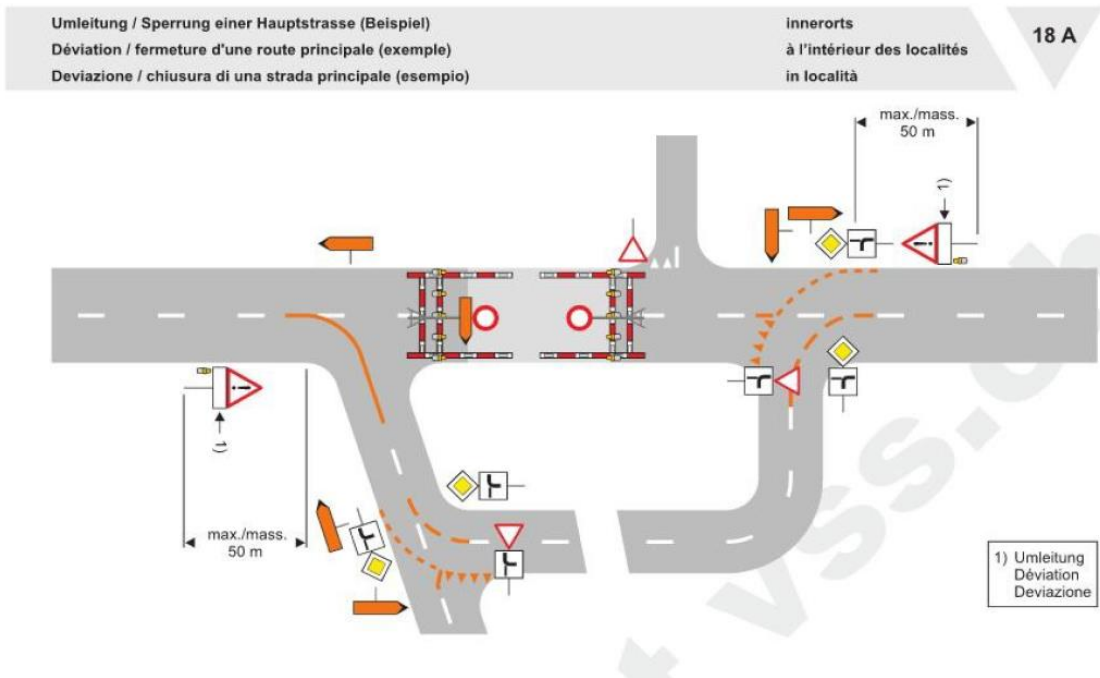


Figure 2 : Principe d'installation de chantier complémentaire

Plan signalisation : Raccordements Bois 3, 03.10.2024



A l'arrière du passage piéton (zone matérialisée par le trait jaune) la route sera bloquée par une barrière. Les habitants du n°220 du Chemin des Bois (maison à gauche de la route sur la photo ci-dessus) pourront se garer sur le passage piéton le temps d'enlever la barrière afin de passer avec leur voiture et ainsi rentrer chez eux. Cette barrière sert à dissuader tout usagé de la route provenant de la route de Veyrier de passer et donc de se retrouver dans une route sans issue les obligeant à engager une marche arrière dangereuse.

A l'avant de la barrière, une signalisation adaptée sera mise en place, afin d'avertir qu'il ne faut pas tourner sur le Chemin des Bois depuis la route de Veyrier (voir figure 2). Le plan de déviation s'applique toujours (voir figure 1).



La section concernée par les travaux de raccordements se fera sur l'emprise dessinée en rouge ci-dessus.

La route sera coupée également avant cette emprise chantier (trait en jaune sur la photo ci-dessus). Une signalisation adaptée sera également mise en place en amont de cette fermeture.